

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 26 mai 2016

Le vingt-six mai deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Antony DOUEZY, Julie LECOMTE, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Adrienne PETIT, Pierre COUTURIER, Myriam ROUILLARD, Murielle MARINELLI-LAVIGNE, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Axel TROTIGNON, David BOURGEOIS, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christian LAPEYRE donne pourvoir à Pierre COUTURIER

Eric TABARINO donne pourvoir à Axel TROTIGNON

Absents excusés :

Elodie GRYGULA, Romain GRUGIER, véronique VAUDELLE

Absents :

Lucie ANDRIEU, Nathalie BIETRY, Peggy GUILLER

Le Maire nomme Jack PROUTHEAU secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention pour absence.

I / INFORMATIONS

1. Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 03 mai.

Divers :

- Procès-verbal sommaire de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 18 avril ;
- Compte rendu du Conseil de l'école maternelle du 18 mars ;
- Compte rendu de la 3^{ème} réunion bilan PEDT 2015/2016.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Aucune observation n'est formulée.

2. Projet d'aliénation pour partie des sentes n° 7 et 31

En séance du 21 mars 2016, le Conseil Municipal s'est positionné favorablement pour le lancement de l'enquête publique réglementaire.

Cette enquête publique se déroulera du 16 juin au 30 juin 2016.

Les documents seront consultables au service de l'urbanisme aux heures d'ouverture (le matin du mardi au vendredi et le mardi après-midi). Un cahier d'enquête sera mis à disposition des administrés pour faire part de leurs remarques à destination du Commissaire enquêteur (agent en charge de l'urbanisme) qui fera, à l'issue de l'enquête, son rapport au Maire.

Le Maire précise qu'il s'agit d'un processus globalement engagé depuis plusieurs années sur les sentes de la Commune.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
05/04/2016	LABARTHE PIOL	LACHERAY	3 RUE DE L'ARSENAL	AC 689, AC 983	305 m ²	NON EXERCE LE 08/04/2016
05/04/2016	LABBE Jocelyne	RAIMBERT	44 GRANDE RUE BAGLAINVAL	AI279	1202 m ²	NON EXERCE LE 14/04/2016
12/04/2016	JOURDIN	HIROUX	51 bis rue de Maintenon	AD 459/502/504/503	944 m ²	NON EXERCE LE 19/04/2016
14/04/20196	MUNOZ	GODFROY	5 RUE GUY POUILLE	AC 978	175 m ²	NON EXERCE LE 19/04/2016
22/04/2016	MUNOZ	MOREAU ET VALLEE	16 GRANDE RUE BAGLAINVAL	AI 35, AI 35	567 m ² et 735 m ²	NON EXERCE LE 26/04/2016
02/05/2016	MUNOZ	ALBUQUERQUE	99 ROUTE DE MAINTENON	AE 160	577 m ²	NON EXERCE LE 06/05/2016
10/05/2016	MUNOZ	PEUVREL Lucas et HONORE Christel	ROUTE D AUNEAU	AB 309/317	589 m ²	NON EXERCE LE 12/05/2016

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 15 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
CHAUVET	Souffleur de feuilles	Espaces verts	582.50	699.00	INV
LEROY MERLIN	Equipement SDB	Pavillon CTM	597.59	717.11	INV
IKEA	Meubles cuisine + SDB + électroménagers	Pavillon CTM	2 525.41	3 030.49	INV
HOUDARD	Carrelage	Pavillon CTM + CCAS	4 349.06	5 218.87	INV
BEQUET FORMATION	Formations CACES	Sces Techniques	1 073.00	1 287.60	FCT
COBALYS	Peinture marquage	Stades	527.25	632.70	FCT
GUIHENNEUC PAUL	Concert gpe Holy MUSHROOM	Fête de la musique		700.00	FCT
JARDIN DE VIE	Fleurissement été	Espaces verts	3 583.34	4 300.00	FCT
PLD	Pneus Cabstar	Sces Techniques	523.03	627.34	FCT
TEMPS LIVRE	Dictionnaires récompenses CM2	Ecole Primaire	830.42	996.50	FCT

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. PEDT

En séance du 19 mai 2015, le Conseil a approuvé le PEDT 2015/2016 et la tarification des TAP (Temps d'Activité Péri-éducatif).

Le groupe de travail, constitué de la Commission éducation, des représentants des parents d'élèves, des directrices des écoles primaires, des directrices des accueils de loisirs et de la direction générale, s'est réuni 3 fois pour suivre le dispositif et préparer le prochain projet. Les élus ont été destinataires des comptes rendus. Ils ont pu constater que notre dispositif apporte satisfaction.

Le groupe de travail propose donc de reconduire le dispositif actuel sur 3 ans avec les variables d'ajustements listés dans le projet que les élus ont également pu consulter.

La rédaction du PEDT et la ratification de ce projet par les services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ainsi que l'Inspection Académique) sont les formalités obligatoires pour bénéficier des financements de la CAF et du fonds d'amorçage.

Le projet doit parvenir au service de l'Education Nationale et à la DDCSPP avant le 17 juin.

Le Maire rappelle le rééquilibrage à 40 minutes pour les deux écoles suite à la permutation des cars.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le PEDT pour 3 ans soit septembre 2016 / juin 2019 et la tarification des TAP, soit 0,80 €/séance (40 mn) pour les élémentaires et les maternels.

2. Changement de nom de rue à Montlouet et Baglainval

Suite à la fusion entre Gallardon et Montlouet à compter du 1^{er} janvier 2016, une réflexion a été menée concernant des noms identiques de rues à Gallardon, Montlouet et Baglainval.

Sont concernées :

- Grande rue à Baglainval et Montlouet
- Place de l'église à Gallardon et Montlouet

Le Maire propose de se rapprocher au plus près de l'existant tel que :

Montlouet :

« Grande rue » devient « Grande rue de Montlouet »

« Place de l'église » devient « Place de l'église de Montlouet »

Baglainval :

« Grande rue » devient « Grande rue de Baglainval »

Les panneaux de rue devront être changés conformément à ces modifications.

Le Maire précise qu'il a présenté à Montlouet cette proposition à l'occasion des commémorations du 8 mai. Il a pu constater l'adhésion des participants.

Il ajoute que les panneaux d'entrée de ville devront également être modifiés.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire quant aux modifications présentées à apporter à certains noms de rue de Baglainval et Montlouet.

3. Document unique des risques professionnels

Afin de répondre à ses obligations, la Commune a mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir. A cet égard,

l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés sur leur poste de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Sa réalisation permet :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Ce document sera consultable auprès de l'assistant de prévention de la Commune basé en Mairie.

Il est également disponible sur l'intranet du site des élus.

Ce même travail a également été conduit sur le CCAS. Les deux documents ont été transmis aux élus.

Pour rappel, le Conseil Municipal a délibéré en date du 9 juillet 2015 pour une demande de subvention au Fonds National de Prévention de la CNRACL pour l'élaboration du document. La Caisse des Dépôts a récemment confirmé le versement de la subvention attendue, soit 4 880 €.

Le CT/CHSCT (Commission Technique/Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail) du Centre de Gestion a donné un avis favorable au document, séance en date du 24 mars.

Il convient maintenant que le Conseil Municipal approuve le document.

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'avoir une approche formalisée sur ce sujet. Un assistant de prévention a été désigné parmi les agents municipaux. 14 heures par mois lui sont allouées pour suivre la mise en place des préconisations sur les mesures à prendre en matière de sécurité. Après avoir pris connaissance des enjeux et identifié l'ensemble des risques en rencontrant l'ensemble des agents, l'assistant de prévention, avec l'aide du Centre de gestion, a rédigé le document.

Ce document est obligatoire depuis plusieurs années. Sa mise en œuvre a donc tardé même si toutefois les enjeux de la sécurité au travail est une préoccupation de la Commune. C'est ce qui a notamment motivé la création du nouveau centre technique municipal.

Ce processus s'inscrit dans la progression globale de nos procédures et de l'ensemble de notre ressource documentaire.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider le document unique des risques professionnels de la Commune.*

4. Adhésion à la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeable) du SDE 28

Transfert de l'exercice de la compétence IRVE au SDE 28

Par arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2015, les statuts du syndicat ont été aménagés afin d'intégrer le déploiement et l'exploitation d'IRVE parmi les compétences optionnelles du SDE 28.

Initialement bâtie sous forme de convention, la coopération commune/syndicat doit à présent évoluer vers une adhésion à la compétence IRVE. Cette mise en conformité juridique ne suscite toutefois pas de modification majeure par rapport aux termes de la convention signée.

Pour rappel, le Conseil Municipal s'est positionné favorablement le 10 décembre 2013 pour la mise en place de deux bornes de charge. Il s'est positionné également favorablement le 9 juillet 2015 pour la modification des statuts du SDE 28 pour permettre la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Cette nouvelle décision à prendre finalisera l'aspect règlementaire et juridique de la gestion de ce sujet par le SDE 28.

Adrienne PETIT se renseigne sur la participation financière de la Commune. Le Maire n'a plus cette information en tête et l'invite à reprendre les délibérations antérieures sur le sujet.

Le déploiement des bornes électriques s'inscrit dans un schéma global. Il est donc important pour la Commune de Gallardon d'accueillir ce type d'infrastructure.

Sophie GOUMAZ se renseigne sur la fréquence d'utilisation. Pierre COUTURIER précise que celle à proximité de la résidence de la Tour n'est pas utilisée. Il semble dubitatif sur l'avenir de cette technologie encore coûteuse à ce stade, notamment quant à la location des batteries.

Julie LECOMTE informe que les services de la DDT utilisent des véhicules électriques pour les trajets Chartres-Orléans. Axel TROTIGNON fait également part d'un autre retour d'expérience sur une distance Houx à Chartres sans location de batterie.

Le Maire pense qu'il s'agit d'analyser avec beaucoup de recul et avec du temps. Il évoque les évolutions technologiques, les batteries au lithium par exemple.

Bruno ALAMICHEL ajoute qu'il ne faut pas s'interdire ce genre d'infrastructure qui permet une alternative complémentaire.

Jack PROUTHEAU pense que la Commune doit montrer l'exemple. Le Maire informe qu'une étude pour l'acquisition d'un véhicule électrique a été entreprise pour l'entretien du centre-ville. Malgré les subventions envisagées, ce type de véhicule reste encore coûteux, le projet est suspendu pour le moment.

Murielle MARINELLI-LAVIGNE évoque la possibilité d'installation d'une borne à Carrefour Market. Le Maire rappelle que ce type d'équipement est installé sur le domaine public. Ceci étant, à titre d'attractivité, des entreprises privées peuvent faire installer à leurs frais ce type d'équipement.

Le Maire aborde le sujet du co-voiturage à la gare de Pont-sous-Gallardon. Le site n'est pas très visible. Ce type de service pourrait être proposé sur le parking de Carrefour Market. Le Maire prendra contact avec le gérant pour étudier l'éventuelle mise en œuvre. L'endroit est d'autant plus stratégique qu'il se situe sur le parcours de la gare d'Epemon. Pierre COUTURIER rappelle que la Commune finance le déficit des lignes de car. Il alerte ainsi sur les coûts d'un éventuel autre dispositif. Le Maire répond qu'il n'est pas envisagé d'investir, mais plutôt d'utiliser le site internet déjà existant du Conseil Départemental. C'est également au Conseil Départemental de réaliser la signalétique de l'emplacement. Globalement, on constate peu de point de rencontre à destination du co-voiturage.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif à compter du 1^{er} janvier 2016.*
- *Accepte sans réserve les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir dans sa délibération du 9 décembre 2015.*
- *Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.*
- *S'engage à verser au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir les participations financières dues en application des conditions administratives, techniques et financières pour l'exercice de la dite compétence approuvées par la présente délibération.*
- *S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donner mandat au Maire pour régler les sommes dues au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir.*
- *S'engage, s'agissant des implantations de bornes relevant du schéma de déploiement élaboré par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir et validé par l'Etat dans le cadre du*

programme des « Investissements d'Avenir », à accorder pendant deux années à compter de la pose des infrastructures de recharge la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

5. Demande de subvention – Rallye mathématique du département

34 élèves de 3^{ème} du collège de Gallardon ont participé au rallye mathématique organisé par l'Inspection Pédagogique Régionale de Mathématique de l'Académie d'Orléans-Tours qui s'est déroulé le 15 mars 2016.

Compte tenu du classement, il est envisagé de récompenser une classe. A cet effet, la Commune est sollicitée pour l'octroi d'une subvention qui permettra que les récompenses soient plus intéressantes.

La remise des récompenses se déroulera le 27 mai à Chartres à 15h.

Le Maire propose une subvention à hauteur de 100 €.

Murielle MARINELLI-LAVIGNE juge cette subvention très faible pour 34 élèves. Le Maire répond qu'il s'agit d'une mesure symbolique qui doit mettre en valeur le résultat, et que ce montant s'additionne à l'ensemble du dispositif. Le montant de la subvention a été vu avec un membre de l'organisation, il semble convenir.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la demande de subvention pour un montant de 100 € pour les récompenses des élèves de 3^{ème} du Collège de Gallardon du rallye mathématique du département.*

6. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
LEROY MERLIN	Mitigeur + évier Cuisine	Pavillon CTM	149.09	178.90	INV

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour affecter en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau*

Adrienne PETIT se renseigne sur l'avancée des travaux du pavillon. Sophie GOUMAZ informe qu'il reste le carrelage et les peintures à faire.

Le Maire rappelle que les services techniques s'organisent sur ce chantier en fonction de leur disponibilité.

IV / QUESTIONS DIVERSES

Saint Mathieu 2016

Le Maire rappelle que la foire n'aura pas lieu cette année. Le Comité Saint Mathieu a déployé beaucoup d'énergie pour un résultat souvent critiqué sur un ton non convenable. En conséquence, on constate une démobilitation des forces vives. Le Comité est en réflexion pour 2017. Cet évènement doit donner satisfaction aux habitants et demande un important engagement des bénévoles.

Pour 2016, la fête foraine sera toutefois maintenue, c'est plutôt une bonne chose pour les familles et les enfants. L'implantation des manèges et stand sera strictement identique aux années précédentes.

Le Maire a très récemment rencontré le Président du Comité Saint Mathieu, le sujet de l'éventuelle organisation d'un vide grenier le dimanche est envisagé. Dès lors que les deux vides greniers précédents n'ont pas bénéficié de bonnes conditions climatiques, l'idée est peut être donc à creuser. Le Maire reste ouvert aux propositions.

Alexandre DAVAL évoque les interrogations sur la continuité d'une foire. Il constate un désintérêt du commerce local quant à l'organisation. Il émet beaucoup de réserve telle qu'elle existe actuellement. Il ne reste que peu de personnes dans le Comité. Les retours sont décourageants.

Antony DOUEZY fait le même constat. Il ressent un manque de reconnaissance depuis plusieurs années, cette pause pourra peut-être permettre à certains de réfléchir.

Cependant, ces types d'événements favorisent la cohésion sociale. Il est donc important qu'ils existent.

Terrain des Eclouets

Il s'agit de l'emplacement à Baglainval laissé vacant par l'activité paintball.

Antony DOUEZY aborde le projet de permaculture sur ces 2 hectares. Le projet initial a été initié sur le terrain derrière le cirque de Bailleau-Armenonville. Il s'avère que ce lieu n'est pas adéquat.

Antony DOUEZY reprend le document distribué sur le sujet à l'ensemble des élus :



Le jardin des idées

Depuis le mois d'avril 2016 une nouvelle association a vu le jour sur le secteur de Gallardon : Le jardin des idées.



« Le jardin » parce que l'objectif est de jardiner, des « idées » car cela se veut aussi un espace de partage d'idées sur la façon de cultiver.

La démarche se rattache à un mode de culture encore peu répandu : la Permaculture.

La Permaculture c'est produire des fruits et des légumes en prenant soin de la terre par des techniques respectueuses de l'écosystème des sols, donc une culture biologique. C'est aussi prendre soin des hommes en cultivant des produits sains tout en créant du lien social. C'est recréer un écosystème qui favorise la biodiversité. C'est cultiver beaucoup sur peu d'espace. Bien entendu le concept de « Permaculture » ne se réduit pas à ces quelques principes, mais à l'échelle de l'association, ce sont les axes autour desquels nous souhaitons travailler en priorité.

Le jardin est bien sûr collectif et c'est collectivement que les bénévoles de l'association travaillent. Le projet a déjà conquis de nombreuses personnes qui viennent participer aux premiers travaux de mise en place : création

de buttes fertiles, nettoyage, aménagement d'un composteur, création d'une mare,... Un site est en cours d'aménagement sur la commune de Bailleau-Armenonville, un second site va aussi l'être bientôt sur le territoire de la commune de Gallardon.

Ceci n'est bien sûr qu'un début car l'objectif à terme est de partager le savoir-faire qui va émerger de nos pratiques et d'ouvrir le jardin aux visiteurs pour en faire un lieu « pédagogique ». Des classes de primaire et de collège pourront être accueillies. Des ateliers pourront être proposés avec des animateurs nature pour faire découvrir le monde des plantes, des insectes, le fonctionnement du sol...

Devenir une petite ferme maraîchère pédagogique est le but que nous nous sommes fixés.

Mais avant d'en arriver là, du travail reste à accomplir pour faire émerger les espaces de cultures, bâtir des abris, accueillir quelques animaux qui concourent eux aussi à recréer un écosystème...

Un autre principe nous tient à cœur : se passer de financements extérieurs. En dehors de la cotisation annuelle qui s'élève à 20 € par famille, nous voulons faire avec les moyens du bord en ayant recours le moins possible à l'argent : créer les semences, travailler avec des outils et des matériaux récupérés,...

Pour cela nous sommes à la recherche de dons « matériels ». Si vous avez chez vous des outils qui dorment dans un coin sans aucun espoir de servir un jour la cause du jardinier, pensez à nous. Même de vieux outils sont les bienvenus. Si vous avez des semences de variétés locales (elles sont plus résistantes que les variétés hybrides du commerce), des plants, une vieille serre, une vieille pompe, ... contactez-nous !



Enfin, un dernier principe est important à nos yeux, que ce jardin soit accessible aux personnes de tous âges (y compris les enfants) et de tous horizons. Pour cela, chacun participe aux travaux à hauteur de ses moyens physique et de ses disponibilités, chacun à son rythme... Ce doit être avant tout un lieu et des moments où le plaisir est maître.

Vous trouverez des informations utiles sur la Permaculture à la bibliothèque de Gallardon et sur notre site internet : <http://lejardindesidees.org/index.html>

Pour nous rejoindre et/ou faire un don, n'hésitez pas à nous contacter via le formulaire de contact de notre site internet ou par téléphone au 06 52 36 37 49 ou au 06 18 97 69 75.

Antony DOUEZY précise que l'association s'engage à nettoyer le terrain par ses propres moyens. Elle est constituée actuellement de 15 adhérents (15 familles). Aucun investissement n'est à prévoir pour la Commune à l'exception de l'éventuelle réfection du portail et des clôtures.

Le Maire considère ce projet comme une réelle opportunité d'occuper ce terrain puisqu'en effet, cet emplacement en pleine nature a justement pour vocation ce type d'activité qui ne produira pas de nuisances vis-à-vis du voisinage. En outre, cela permettra le nettoyage du site qui en a besoin alors que les agents de la Commune sont déjà bien chargés par ailleurs.

Ce projet envoie un signal positif d'un point de vue environnemental, sans nuisances et sans danger pour les familles et les enfants.

Le Maire confirme la possibilité de réfection des clôtures et du portail et la mise à disposition de matériel.

Jack PROUTHEAU mentionne les palettes qui pourraient être récupérées pour le feu de la Saint Jean.

Alexandre DAVAL juge intéressant d'associer la Commune à cette activité respectueuse de l'environnement.

Antony DOUEZY informe que des installations permanentes (professionnelles) pourraient être envisagées dans le futur.

Murielle MARINELLI-LAVIGNE s'informe sur le tracé de la déviation. Ce terrain se situe à l'entrée de Baglainval et donc pas sur le tracé.

Jardins au bord du canal en face du collège

Myriam ROUILLARD rappelle l'état déplorable de certaines parcelles louées.

Le Maire mandate Myriam ROUILLARD, Antony DOUEZY et Jack PROUTHEAU pour élaborer, dans un premier temps, un règlement pour ces jardins.

Il s'agit tout d'abord que l'endroit redevienne propre.

Analyse de l'ARS concernant la qualité de l'eau

Suite à l'intervention d'Axel TROTIGNON au précédent Conseil, le Maire signale que les analyses de l'ARS sont désormais disponibles sur le site de la Commune.

Pierre COUTURIER rappelle qu'il avait été demandé au délégataire, Veolia, de porter l'information concernant les perchlorates, sur les factures d'eau. Ça n'a toujours pas été fait. Une relance sera faite à l'occasion de la présentation du rapport 2015 sur la qualité de l'eau.

PLU

Pierre COUTURIER s'informe de l'avancée de la procédure de notre PLU puisqu'en effet la compétence sera prochainement transférée à la Communauté de Communes qui prendra les délibérations sur ces sujets à partir du 27 mars 2017.

Nous sommes en fin de délai de réception des avis des personnes publiques associées. L'enquête publique devrait se dérouler en septembre.

Après la prise de compétence, il est convenu dans un premier temps une agrégation de l'ensemble des PLU du territoire.

Intercommunalité

Le Maire revient sur les deux réunions successives de la Communauté de Communes du Val de Voise après 5 mois sans séance.

L'élection du Président et des Vice-Présidents étaient à l'ordre du jour de la première séance. Cette élection était largement préparée et n'a laissé aucune incertitude. C'est ennuyeux pour Gallardon mais également pour la démocratie. En l'état, il ne reste que quelques mois, mais il est légitime de s'inquiéter pour la futur intercommunalité dès lors que ce ne serait pas des personnes soucieuses de l'esprit démocratique et de l'équilibre du territoire qui seraient aux commandes.

L'approbation de l'arrêté de périmètre de la future intercommunalité était à l'ordre du jour de la deuxième séance. L'assemblée a voté majoritairement contre à bulletin secret, sans discussion ou débat préalable, alors que le 14 décembre avant la fusion d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien, un vote favorable pour la validation du SDCI avait été pris à l'unanimité.

S'en est suivi un simulacre de Débat d'Orientations budgétaires, dès lors qu'aucune donnée financière n'a été transmise.

Julie LECOMTE mentionne la création d'une nouvelle Commission sur l'organisation territoriale.

Murielle MARINELLI-LAVIGNE se renseigne sur l'obligation de rester dans cette Communauté.

Sur le périmètre de la future Communauté de Communes, la décision du Préfet interviendra prochainement. Le périmètre sera probablement maintenu d'autant plus que le Préfet a la possibilité de « passer outre ». En 2017, la nouvelle Communauté de Communes sera créée. Ensuite les Communes auront le choix de sortir dans le cadre du droit commun. Gallardon est résolument tourné vers Epernon et l'Ile de France.

Certaines Communes ont déjà exprimé leur refus du SDCI : Maintenon, Chartainvilliers, Auneau-Bleury-Saint Symphorien, Bouglainval, Houx, Champseru, ... Sur le principe du droit commun les Communes peuvent sortir et choisir une autre intercommunalité dès lors qu'il y a continuité territoriale. Si le Préfet maintient le périmètre, il évoluera probablement ensuite.

Alexandre DAVAL s'informe sur le procès en cours concernant la FPU. Le Maire précise que le dernier mémoire a été déposé en date du 20 janvier 2016. Le dossier n'est toujours pas pris en charge par la Cour d'Appel, c'est toutefois un délai normal.

Centre Technique Municipal

Jack PROUTHEAU informe que la réception des travaux est fixée au 30 mai.

Acquisition du garage Labbe

La signature de l'acte authentique est prévue pour le 31 mai.

Quelques dates

11 juin : Festivoise

26 juin : Saint jean, Vide grenier des assistantes maternelles

28 juin : remise des dictionnaires au CM2

Fin juin : distribution du bulletin

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h45

 Le Maire
Yves MARIE